

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE ARLEQUIN DAYCARE INC.	Numéro de permis 2002980	Date d'inspection Le 22 juillet 2020	
Nom de l'établissement GARDERIE ARLEQUIN II DAYCARE		Numéro de téléphone (506) 857-8010	
Adresse 444 McLaughlin Drive Moncton NB E1A 4R4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie LeBlanc		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : a) les dossiers financiers. Commentaires : Les dossiers financiers ne sont pas sur les lieux. Les dossiers financiers doivent être sur les lieux	24(1)(a)	31 juil. 2020	
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : b) les menus hebdomadaires. Commentaires : Le menu hebdomadaire est affiché dans la cuisine. Le menu hebdomadaire doit être affiché dans un endroit bien en vue dans l'établissement.	25(b)	31 juil. 2020	

Commentaires généraux

La mentor en assurance de la qualité a fait l'inspection en avant-midi.

Seulement 2 classes sont ouvertes sur ce permis.

Le ratio est respecté.

La mentor en assurance de la qualité a rempli le questionnaire de dépistage et la température a été prise avec un thermomètre sans contact avant d'entrée dans la garderie.

La mentor en assurance de la qualité a observé les enfants se laver les mains en arrivant à la garderie, en entrant de l'extérieur.

Une fiche pour le nettoyage est affichée avec les initiales de la personne qui a fait le nettoyage.

La mentor en assurance de la qualité n'a pas observé la van qui transporte les enfants puisqu'elle n'est pas présente sur les lieux. La garderie transporte seulement les enfants scolaires durant l'année scolaire. Celle-ci sera vérifiée pendant une inspection de surveillance.

Les preuves documentaires des apprentissages de l'enfant n'ont pas été observées lors de l'inspection de renouvellement en raison de la pandémie et du nettoyage de l'espace de la garderie. La mentor va vérifier ceci

Commentaires généraux

à une visite de surveillance.

Il y a des des fiches de rapports d'incidents, sauf que ce n'est pas la dernière version. La mentor en assurance de la qualité va envoyer la copie de la dernière version par courriel.

Les deux groupes sont dans la cours extérieur en même temps, mais la cour est divisée avec des cônes.

Le dernier rapport d'inspection affiché a été éteint au soleil et il n'est plus lisible. Ce rapport deva être changé avec le rapport d'inspection d'aujourd'hui

original signé par
Sylvie LeBlanc

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 juillet 2020

Date

original signé par
Amanda Brown

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 juillet 2020

Date